

## conditions d'utilisation

### Définitions

Dans les présentes conditions générales, les définitions suivantes s'appliquent :

- G-ECO" : G-ECO BV, dont le siège social est établi à 3670 Oudsbergen, Kolisstraat 5, et dont le numéro d'entreprise est 0767.395.803.
- Client" : la personne physique ou morale qui, à des fins privées ou professionnelles, est un acheteur (potentiel) de biens et/ou de services auprès de G-ECO.
- Client professionnel" : personne physique ou morale qui, à des fins professionnelles, achète des biens et/ou des services à G-ECO.
- Consommateur" : la personne physique qui, à des fins purement privées, est un acheteur (potentiel) de biens et/ou de services auprès de G-ECO

### Champ d'application, notification et acceptation

Les présentes conditions générales font partie intégrante de tous les accords conclus entre G-ECO et le client. D'autres conditions et/ou normes, telles que, entre autres, les conditions générales et/ou particulières du client, ne s'appliquent pas et sont expressément rejetées par G-ECO. D'autres conditions (divergentes) ne s'appliquent que si G-ECO signe expressément ces conditions (divergentes) pour acceptation. Toute dérogation convenue aux présentes conditions générales ou aux conditions générales expressément acceptées par G-ECO ne s'applique qu'à la vente spécifique pour laquelle cette dérogation a été convenue.

Si une ou plusieurs des présentes conditions générales sont déclarées définitivement inapplicables ou nulles, cela n'affecte pas l'applicabilité des autres dispositions. En cas de nullité d'une des clauses, G-ECO et le Client négocieront, dans la mesure du possible et selon leur loyauté et leur conviction, le remplacement de la clause nulle par une clause équivalente répondant à l'objet et à la portée de la clause initiale.

### Acceptation de la commande

Le contrat prend effet à la date de la confirmation écrite par G-ECO de la commande passée par le client, sauf convention contraire écrite. Par conséquent, le client ne peut prétendre qu'aux biens et/ou services mentionnés dans la confirmation écrite de la commande. Les services, biens et accessoires non mentionnés dans la confirmation de commande doivent faire l'objet d'une commande supplémentaire et ne seront livrés que moyennant un paiement supplémentaire. Si la confirmation de commande de G-ECO contient des dérogations aux présentes conditions générales, les dérogations figurant sur la confirmation de commande prévalent sur les présentes conditions générales.

### Résiliation et annulation

G-ECO a le droit de mettre fin à sa coopération avec le client par la simple expression de sa volonté, sans préavis ni aucune formalité, dans les cas suivants : (1) Non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations légales ou contractuelles (y compris le non-paiement de factures échues), (2) Dissolution ou transfert de l'entreprise du Client ou indications selon lesquelles le Client cesse son activité professionnelle, (3) Cessation de paiement par le Client, (4) Demande de délai de paiement par le client, (5) Faillite du client ou demande de redressement judiciaire par le client, (6) Décès du client, (7) Réduction des garanties que le client doit contractuellement fournir, (8) Saisie aux frais du client. Le Client devra supporter toutes les conséquences, dommageables ou coûteuses pour G-ECO, de sa négligence.

En cas d'annulation de tout ou partie de la commande par le Client, ce dernier sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 20% du prix, sans préjudice du droit de G-ECO de prouver son préjudice supérieur. En cas d'annulation d'une commande sur mesure, cette indemnité sera égale à la totalité du prix, les marchandises ne pouvant alors plus être vendues. Dans ce cas, G-ECO a droit à une indemnisation complète tant pour les frais encourus que pour le manque à gagner.

### Les prix

Les prix indiqués dans les documents émis par G-ECO s'entendent Ex Works (Incoterms 2020), hors TVA, autres taxes, frais de livraison et d'emballage. En ce qui concerne les consommateurs, les prix facturés sont, par dérogation au principe susmentionné, toujours TVA incluse. S'il est convenu par écrit que G-ECO se charge du transport ou de son organisation, le prix en est facturé au client. Tous les éléments qui ne sont pas expressément mentionnés dans l'offre ne sont pas compris dans le prix.

Tous les accords sont conclus sur la base des prix en vigueur à ce moment-là. Si, après l'offre ou l'accord, les facteurs déterminant le prix de revient, tels que (sans que cette liste soit exhaustive) les fluctuations monétaires, les augmentations de prix des matériaux, les prix des matières auxiliaires et des matières premières, les salaires, les cotisations sociales, les coûts imposés par les pouvoirs publics, les prélèvements et les taxes (environnementales), les coûts de transport, les droits d'importation et d'exportation ou les primes d'assurance, augmentent en raison de circonstances prévisibles ou non, G-ECO peut répercuter une augmentation de prix sur le client, sans que cela ne donne droit à la résiliation de l'accord. Toute augmentation du taux de TVA ou de toute autre taxe de quelque nature que ce soit entre la commande et l'exécution est à la charge du client. Si des réglementations obligatoires s'opposent à un tel ajustement de l'augmentation unilatérale, G-ECO a le droit de résilier l'accord avec effet immédiat et sans aucune indemnité par simple lettre par la poste, par télécopie ou par courrier électronique.

a. Les travaux supplémentaires et/ou les modifications commandés à G-ECO par le client ou la/les personne(s) désignée(s) par le client, par écrit ou oralement, après l'accord/pendant l'exécution des travaux, sont facturés en sus conformément aux prix unitaires convenus entre les parties et, à défaut, conformément aux prix habituels de G-ECO.

Si les marchandises commandées par le client sont transformées sur mesure, G-ECO est en droit de facturer au client un supplément au prix unitaire pour les déchets résiduels des marchandises transformées. Dans la mesure du possible, G-ECO communiquera ce coût supplémentaire au client à l'avance.

## Paielements

G-ECO se réserve le droit d'exiger un paiement anticipé d'au moins 30 % du prix total à la conclusion de chaque accord avant d'exécuter les services ou de livrer les marchandises.

Si les marchandises commandées par le client sont traitées sur mesure, G-ECO a le droit de facturer au client un supplément au prix unitaire pour les déchets résiduels des marchandises traitées. Dans la mesure du possible, G-ECO communiquera ce coût supplémentaire au client à l'avance.

Les factures sont payables au siège social de G-ECO, soit en espèces à la livraison, soit par virement bancaire au plus tard à la date d'échéance de la facture, sauf indication contraire sur la facture, et le paiement doit être effectué sur le compte bancaire de G-ECO. Tous les frais liés au paiement, ainsi que tous les impôts, droits et autres frais éventuels sont à la charge du client. Toute contestation de la facture doit être faite par écrit, enregistrée au siège social de G-ECO et justifiée dans les quatorze (14) jours calendrier suivant la date de la facture, en mentionnant le numéro et la date de la facture. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, la protestation est considérée comme inexistante et la facture est réputée avoir été définitivement acceptée, sans que G-ECO ne soit tenu de répondre à cette protestation. Si le Client n'a pas payé une facture à l'échéance ou n'en a payé qu'une partie, toutes les autres factures, même celles qui ne sont pas encore échues, deviennent automatiquement et immédiatement exigibles.

Si la facture reste impayée (en tout ou en partie) à la date d'échéance, des intérêts à la charge du Client professionnel, calculés au taux de 10 % par an, sont exigibles de plein droit et sans mise en demeure à compter de cette date, ainsi qu'une indemnité forfaitaire au Client professionnel d'un montant de 10 % du montant de la facture, avec un minimum de 250 euros.

G-ECO se réserve le droit d'appliquer des compensations à l'encontre du client professionnel.

Si le consommateur n'a pas payé le montant facturé (dans son intégralité) à la date d'échéance :

G-ECO enverra un rappel de paiement unique au consommateur ; Si le consommateur ne paie pas dans les 14 jours suivant la réception du rappel de paiement, G-ECO est en droit de réclamer des intérêts de retard conformément à l'intérêt légal visé dans la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, calculés jusqu'à la date du paiement intégral ; Zal de Le consommateur qui ne paie pas dans les 14 jours suivant un rappel de paiement est également redevable à G-ECO de dommages-intérêts forfaitaires d'un montant égal à

o 20 € si le solde de la facture est inférieur ou égal à 150 € ;

o 30 € plus 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 € et 500 € si le solde de la facture est compris entre 150,01 € et 500 € ;

o 65 € plus 5 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 € et 500 €.

o 65 € plus 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 € avec un maximum de 2 000 € si le solde dû est supérieur à 500 €.

## Enlèvement, livraison, délai de livraison et conditions de livraison

Sauf convention contraire expresse et écrite, la livraison et l'enlèvement des marchandises s'effectuent au siège social de G-ECO, 3670 Oudsbergen, Kolisstraat 5.

Le client doit enlever les marchandises dans un délai de sept (7) jours ouvrables suivant la notification par G-ECO que les marchandises sont prêtes à être enlevées. Si, à l'expiration du délai susmentionné, les marchandises n'ont pas été enlevées, elles seront stockées à ses frais et à ses risques. Le prix de revient de cet entreposage s'élève à 75,00 EUR HTVA par jour.

Sauf convention contraire expresse et écrite, les délais de livraison ne sont qu'indicatifs et ne sont en aucun cas contraignants. Le délai de livraison indicatif commence le jour où la commande a été confirmée par écrit par G-ECO et au plus tôt le jour où le client a rempli toutes les obligations à exécuter conformément à l'offre, au bon de commande, à l'accord et/ou à la confirmation de commande avant l'exécution de l'accord. Sauf intention ou négligence grave de la part de G-ECO et sauf convention contraire expresse et écrite, le client n'a droit à aucune indemnité et/ou résiliation du contrat pour cause de livraison et/ou d'installation après la date de livraison indicative.

A partir de la livraison/enlèvement, le client supporte tous les risques liés aux biens livrés/enlevés, notamment le risque de vol et/ou de dommage, de destruction ou de perte pendant le transport, même si celui-ci est effectué par les soins ou sur les instructions de G-ECO.

## Réserve de propriété - droit de rétention

Le risque lié aux marchandises prises au siège social de G-ECO est transféré au client au moment de l'achat des marchandises.

Les marchandises livrées restent la propriété de G-ECO jusqu'au paiement intégral du prix et des prestations supplémentaires, y compris les éventuels dommages et intérêts, même si ces marchandises ont été modifiées ou incorporées. G-ECO se réserve un droit de rétention en cas d'impayé d'une livraison antérieure et/ou partielle et/ou d'une commande composite, et ce sur les marchandises restant à livrer.

## Non-conformité et garantie

Lors de l'enlèvement/la livraison, le client doit vérifier lui-même la conformité des biens livrés et commandés. Ce faisant, il ne déballera ou n'utilisera les biens que dans la mesure nécessaire pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des biens. Le client est responsable de la dépréciation des biens résultant de toute manipulation des biens au-delà de ce qui est autorisé ci-dessus. En tout état de cause, la manipulation ou la transformation par le client des marchandises livrées est considérée comme une acceptation explicite des marchandises comme étant conformes et exemptes de défauts visibles. Les défauts visibles et les livraisons non conformes doivent être signalés à G-ECO par lettre recommandée dans les 7 jours calendrier suivant la livraison. Les vices cachés doivent être signalés à G-ECO par lettre recommandée dans un délai de 7 jours calendrier après que le client les a découverts ou aurait dû raisonnablement les découvrir, en indiquant les raisons, sous peine d'expiration.

Dans le cas d'un achat par le consommateur, G-ECO offre au consommateur une garantie pour tout défaut de conformité qui existe au moment de la livraison du bien/service et qui se manifeste dans un délai de deux ans à compter de la livraison/enlèvement. G-ECO n'est responsable que de la garantie légale et, le cas échéant, ne couvre pas les garanties commerciales potentiellement plus étendues offertes

par les fabricants. La garantie sur les réparations, les pièces de rechange et les services de G-ECO dure six mois après leur livraison. Le consommateur perd son droit à ces garanties dans les cas suivants : (1) les règlements et instructions de G-ECO, tels que, mais sans s'y limiter, les conditions de stockage, de montage, d'utilisation, d'entretien et de contrôle, n'ont pas été respectés, (2) le défaut provient d'une modification des biens sans l'approbation préalable du fabricant ou de G-ECO et (3) le dommage n'est pas dû à l'usure normale, à un accident ou à un cas de force majeure (tel que défini ci-dessous). Les interventions en garantie n'interrompent pas la période de garantie. Le client s'abstient d'imiter les marchandises achetées à G-ECO ou de les commercialiser sous son propre nom commercial.

#### Responsabilité du G-ECO

G-ECO exécute le contrat au mieux de ses connaissances et de ses capacités, conformément aux règles de l'art et aux exigences de la bonne exécution. Sauf si des qualités particulières ont été expressément stipulées entre les parties, G-ECO fournit des services et des biens de qualité commerciale ordinaire, sans aucune autre obligation et les services et les biens ne sont soumis à aucune garantie autre que celles que G-ECO a expressément autorisées par écrit. G-ECO est autorisé à fournir des marchandises provenant de tiers, autres que celles convenues, à condition qu'elles soient de la même qualité et du même prix.

Sauf dans les cas décrits dans les présentes conditions générales, G-ECO n'accepte aucune responsabilité et/ou obligation de payer des dommages-intérêts au moment de la livraison ou de l'enlèvement. En outre, G-ECO n'accepte aucune responsabilité pour les dommages humains et/ou commerciaux et/ou consécutifs, qui peuvent être le résultat direct ou indirect des biens vendus et/ou mis à disposition. Si la constatation de la non-conformité, du défaut visible ou caché a été notifiée par écrit et en temps utile dans le délai prescrit conformément à l'article 9, G-ECO peut choisir l'une des solutions suivantes : (1) le remplacement des biens défectueux ou non conformes sous forme de reprise des biens défectueux ou non conformes, (2) le paiement d'une indemnité en réparation du dommage direct prouvé. Les notifications non opportunes et non motivées restent sans effet.

Le client est présumé responsable de tous les dommages causés par des tiers aux marchandises livrées/placées dès que les marchandises ont été livrées/placées. La preuve de la livraison/du placement est apportée par la signature du bon de livraison ou, à défaut, par l'absence de réclamation motivée parvenue à G-ECO dans les 48 heures suivant la livraison/le placement. Aucune responsabilité et/ou obligation n'est acceptée pour les dommages causés en conséquence directe ou indirecte de : force majeure et/ou difficultés, erreurs et/ou négligence de la part du client et de ses mandataires légaux ou réels, défauts du matériel mis à disposition par le client, ou toute autre cause externe, y compris les influences atmosphériques, chimiques, électriques et mécaniques. Les cas de force majeure ou de difficultés comprennent, entre autres les grèves, lock-out, retards ou interruptions de transport, les actes de guerre, les émeutes, les incendies, les ordres, ordonnances ou règlements du gouvernement ou de l'administration, l'impossibilité d'obtenir du gaz naturel et/ou d'autres combustibles, les difficultés d'approvisionnement, la rareté des matériaux ou le manque de produits pour la fabrication des conditions climatiques qui rendent temporairement l'exécution du contrat gravement difficile ou impossible, des erreurs ou retards à charge d'autres fournisseurs de G-ECO, des actes de tiers, un ou plusieurs défauts de fabrication dans le matériel d'un autre fournisseur de G-ECO, des faillites d'entreprises de fermeture, des pandémies et/ou épidémies, des mesures gouvernementales, des pannes d'ordinateur, .... que ces problèmes surviennent chez G-ECO ou chez un autre fournisseur auprès duquel G-ECO se procure les marchandises et sans que G-ECO ne soit obligé d'en démontrer l'influence. En cas de force majeure ou de difficultés, G-ECO, après en avoir informé le client, est autorisée par la loi à suspendre ou à annuler ses obligations dans leur intégralité. Dans ce cas, G-ECO ne sera pas tenu de verser des dommages et intérêts.

Toute responsabilité et/ou obligation de G-ECO est toujours limitée au montant de la facture concernée, hors TVA, quelle que soit la cause et l'étendue du dommage.

Dès que certains matériaux, pièces et/ou marchandises, à utiliser pour l'exécution de la commande, sont mis à disposition par le Client, ce dernier supporte le risque et la responsabilité de tous les risques et dommages, de quelque nature que ce soit, qui pourraient survenir à ces matériaux.

#### Propriété intellectuelle

Sauf convention contraire, G-ECO conserve les droits d'auteur, les droits de brevet et tous les autres droits de propriété intellectuelle sur les offres qu'elle a faites, les marchandises et leurs pièces, les conceptions, les images, les dessins, les modèles (d'essai), les logiciels, etc. qu'elle a fournis. Les droits sur ces données restent la propriété de G-ECO, que leur production ait été facturée ou non au client et quels que soient les paiements effectués par ce dernier. Toutes les informations, orales ou écrites, fournies par G-ECO au client restent la propriété de G-ECO et ne peuvent être utilisées par le client que dans le but pour lequel elles ont été fournies. Le client ne divulguera pas les informations de G-ECO à des tiers de quelque manière que ce soit, sauf dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire et uniquement après avoir convenu d'une obligation de confidentialité et dans la mesure de cette obligation. Le client garantit que les informations qu'il fournit à G-ECO ne portent pas atteinte aux droits de tiers et indemnise G-ECO à cet égard.

#### Traitement des données à caractère personnel

Les données personnelles des Clients qui atteignent G-ECO dans le cadre d'un accord ou d'un accord potentiel seront collectées, traitées, utilisées et stockées conformément au Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE. 15.2 Les données personnelles ne seront utilisées qu'à des fins administratives, pour des actions commerciales et pour se conformer aux obligations légales et réglementaires.

Révocation en cas de vente à distance pour les achats des consommateurs

Les dispositions du présent titre ne s'appliquent qu'au consommateur qui conclut un contrat avec G-ECO via le site web, à distance ou en dehors des locaux de G-ECO. Dans ce cas uniquement, le consommateur a le droit de résilier le contrat dans un délai de 14 jours calendaires sans donner de raisons. Le délai de rétractation expire 14 jours calendrier après le jour où le consommateur ou un tiers désigné par le consommateur, qui n'est pas le transporteur, prend physiquement possession des biens.

Pour exercer le droit de rétractation, le Consommateur doit informer G-ECO de sa décision de se rétracter du contrat par une déclaration non équivoque (par lettre recommandée, par e-mail ou en utilisant le modèle de formulaire mis à disposition par G-ECO). Pour respecter le délai de rétractation, le Consommateur doit envoyer sa communication concernant l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation. Le consommateur doit renvoyer ou remettre les biens à G-ECO ou à un tiers désigné par G-ECO sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours calendrier à compter du jour où il communique sa décision de rétractation du contrat. Les frais directs de renvoi des biens sont à la charge du consommateur. Seuls les biens se trouvant dans leur emballage d'origine, accompagnés de tous les accessoires, du mode d'emploi et de la facture ou de la preuve d'achat seront repris par G-ECO.

Pendant la période de 14 jours susmentionnée, le consommateur doit manipuler et inspecter les biens et l'emballage tels qu'ils ont été reçus au nom de G-ECO avec le plus grand soin, comme il serait possible de le faire dans un magasin. Le Consommateur ne déballera ou n'utilisera les biens que dans la mesure nécessaire pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des biens. Le consommateur est responsable de la dépréciation des biens résultant de toute manipulation des biens au-delà de ce qui est autorisé ci-dessus. Par conséquent, si les biens retournés sont d'une manière ou d'une autre dépréciés (par exemple en raison d'un dommage), G-ECO se réserve le droit de tenir le consommateur pour responsable et de réclamer une indemnisation pour toute dépréciation des biens résultant de l'utilisation des biens par le consommateur au-delà de ce qui est nécessaire pour établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des biens.

Si le consommateur révoque l'accord, G-ECO remboursera au consommateur tous les paiements reçus du consommateur jusqu'à ce moment-là, en ce qui concerne les biens renvoyés. En cas de contrat de vente, G-ECO attendra pour procéder au remboursement que G-ECO ait reçu tous les biens. Si, à la suite du choix par le consommateur d'un mode de livraison autre que celui proposé par G-ECO, des frais supplémentaires sont occasionnés, ils ne seront pas remboursés par G-ECO.

Le droit de rétractation ne s'applique pas à la livraison de biens fabriqués selon les spécifications du Consommateur, qui ne sont pas préfabriqués et qui sont fabriqués sur la base d'un choix ou d'une décision individuelle du Consommateur, ou qui sont clairement destinés à une personne déterminée.

#### Dispositions finales

Toutes les relations juridiques entre G-ECO et le client sont exclusivement régies par le droit belge, à l'exclusion de la Convention de Vienne. Seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire d'Anvers, division Hasselt, sont compétents, sans préjudice du droit de G-ECO de poursuivre le client devant les tribunaux de son domicile et/ou de son siège social.

Si le Client est un Consommateur, les dispositions des présentes conditions générales sont d'application dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de droit impératif applicables.